

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 6 février 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

NOR : TREK1901339A

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel :

Membres titulaires	Membres suppléants
Confédération Générale du Travail (CGT) - Monsieur Fabrice BRUCKER - Madame Isabelle LEPLA	Confédération Générale du Travail (CGT) - Monsieur Eric LE JOSSEC - Monsieur Thierry PIALLA
Force Ouvrière (FO) - Monsieur Dominique MOUTAUD - Madame Malvina SIMON	Force Ouvrière (FO) - Monsieur Laurent BEAUFILS - Monsieur Sylvain FRANÇOIS
Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) - Monsieur Bruno KOUBI - Madame Delphine SANQUER	Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) - Madame Solène COLIN - Madame Valérie MARQUES
Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) - Madame L'HUILLIERE Gwenaëlle	Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) - Monsieur Christian JACOB

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait le 6 février 2019

Pour le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique
et solidaire et par délégation:
Le directeur des ressources humaines,

J. CLÉMENT

Pour la ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales
et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,

J. CLÉMENT